



Parc naturel marin du golfe du Lion
Conseil de gestion du 22 juin 2017

Délibération n°2017-011

Élection à la présidence du conseil de gestion

- VU le code de l'environnement
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU l'arrêté conjoint n°133 du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion, publié le 7 juin 2017
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion en vigueur, adopté dans sa délibération 2016-005
- VU le procès-verbal du scrutin de l'élection à la présidence du conseil de gestion, en date du 22 juin 2017

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer

Article 1 :

Sous la présidence de séance assurée par les commissaires du gouvernement, les membres du conseil de gestion ont élu Monsieur Michel Moly à la présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

Article 2 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de l'Agence française pour la biodiversité.

Les présidents de séance :

Le préfet des Pyrénées-Orientales
M. Philippe VIGNES

Le préfet maritime de Méditerranée
son représentant, M. Stéphane PERON



CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

22 JUIN 2017

PROCES VERBAL DU SCRUTIN DE L'ELECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL DE GESTION

-:-

Le conseil de gestion du parc naturel marin s'étant réuni le 22 juin 2017, il a été procédé au vote pour la présidence du conseil de gestion, selon les dispositions figurant au règlement intérieur adopté par ce conseil (Délibération n°2016-005).

La présidence de séance est assurée par les commissaires du gouvernement.

M. Philippe VIGNES, Préfet des Pyrénées-Orientales

M. Stéphane PERON, représentant du Préfet maritime de Méditerranée

A été désigné comme secrétaire de séance :

M. Gildas LE CORRE, Directeur-délégué du Parc

Ont été désignés comme assesseurs :

M. Olivier MUSARD, Chef du service Ingénierie / Parc

M. Bruno FERRARI, Chef du service Opérations / Parc

Ont été désignés comme scrutateurs :

M. Gregory AGIN, chargé de mission / Parc

M. Etienne BAUDIN, technicien de l'environnement / Parc

Les présidents de séance rappellent les enjeux de cette désignation et les modalités du scrutin.

L'enregistrement des membres présents à la séance et ayant capacité à voter a fourni les résultats suivants :

- Membres titulaires ou suppléants présents : 42
- Membres disposant en outre de la procuration d'une personnalité qualifiée : 4

Soit un total de 46 membres ayant capacité à voter.

Le quorum de 30 membres étant déclaré atteint, le scrutin est déclaré ouvert à 10h.

Les présidents de séance procèdent au relevé des candidatures.

Michel MOLY a fait acte de candidature écrite datée du 8 juin 2017. Elle a été transmise aux membres du Conseil de gestion et est disponible dans le dossier de séance.

En séance, il est fait appel aux candidatures à la présidence du conseil de gestion. Il ne se déclare pas d'autre candidat.

Les représentants de l'État (4 membres présents) informent de leur abstention à ce scrutin.

Le matériel de vote ayant été mis à leur disposition, les membres du conseil de gestion ont été invités à voter à bulletin secret, après émargement.

Le décompte des enveloppes présentes dans l'urne et de l'émargement des votants est vérifié en cohérence, avec 41 votants. Ce vote compte 5 abstentions.

Le dépouillement des votes est effectué à voix haute, avec les résultats suivants :

| 1^{er} Tour de l'élection du Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion | Nombre |
|--|---------------|
| Votants | 41 |
| Bulletins blancs | 1 |
| Bulletins nuls | |
| Suffrages valablement exprimés | 40 |
| Majorité absolue requise | 21 |
| Nombre de voix par candidat : | |
| M. Michel MOLY | 40 |

M. Michel MOLY disposant de la majorité absolue des suffrages exprimés, les présidents de séance le déclarent élu à la présidence du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion.

La liste d'émargement et les bulletins de vote sont mis sous enveloppe cachetée, pour être conservée pendant 5 ans au Parc.

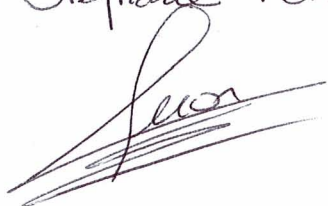
Observations concernant le déroulement du ou des votes :

Fait à Argelès-sur-Mer, le ...22 juin 2017

Le préfet maritime de la Méditerranée,

commissaire du gouvernement,

M. Stéphane FERON



Le préfet des Pyrénées-Orientales,

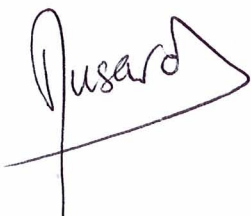
commissaire du gouvernement,

M. Philippe VIGNES



M, assesseur

M. OMUSARD



M, assesseur

M. B. FERRARI



M....., scrutateur

M. G. AGIN



M....., scrutateur

M. E. BAUDIN



M, secrétaire de séance

M. G. LE CORRE

